

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE****Séance publique du jeudi 20 juin 2024****Président** Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN*Convocation envoyée le 15 juin 2024**Lieu de séance : Salle Paul Buisine*Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19Nombre de présents participants au vote : 11
Nombre de procurations : 7**Membres présents :**

Ludovic PROISY

Brigitte MAINGUET

Charline DECARNIN

Judith TERNIER

Isabelle CANDELIER

Marie-Claire NAESSENS

Fabrice VAN BELLE

Théo VANENGLANDT

Christelle DELEPLACE

Éric TIRLEMONT

Yves MARTIN

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER

Denise DUCROUX donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS

Maurice VANDEWALLE donnant pouvoir à Ludovic PROISY

Olivier MORVAN donnant pouvoir à Fabrice VAN BELLE

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Yves MARTIN

Vincent DELMER donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Guillaume LIETARD donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER

Membre absent excusé :

Aurélie MALAQUIN

Membre absent :

/

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240620_07**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DE
SECLIN POUR L'ANNÉE 2024/2025****M. Le Maire RAPPELLE à l'Assemblée que :**

La piscine municipale de Seclin peut accueillir, comme chaque année, les enfants du groupe scolaire Alain Decaux dans le cadre de l'acquisition du « Savoir Nager ». Cet apprentissage de la natation constitue une obligation en termes d'activités physique et sportive sur le temps scolaire.

Pour ce faire, il convient de renouveler la convention avec la Commune de Seclin, pour la fréquentation de la piscine municipale au cours de l'année scolaire 2024/2025.

Cette convention définit les conditions d'utilisation de l'équipement. En raison d'un nombre important de communes candidates à l'obtention de sessions de natation, il est indispensable de signer la convention afin que les élèves de la Commune puissent continuer à bénéficier de ce service.

CRÉNEAU HORAIRE : le vendredi de 10h35 à 11h15 pour la période du 13/09/2024 au 20/06/2025.

TARIF : 3,10 € l'entrée

La piscine est une activité obligatoire pour les enfants du CP et CE1. Il est rappelé que les frais d'utilisation de la piscine et le transport sont entièrement pris en charge par la Commune. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget Primitif de l'exercice 2024.

M. LE MAIRE PROPOSE aux membres du Conseil Municipal, de l'AUTORISER, ou son représentant, à signer la convention entre la commune de Vendeville et la commune de Seclin quant à l'utilisation de la piscine par les élèves du groupe scolaire Alain Decaux, ainsi que tout document s'y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'AUTORISER M. Le Maire ou son représentant, à signer la convention entre la commune de Vendeville et la commune de Seclin quant à l'utilisation de la piscine par les élèves du groupe scolaire Alain Decaux pour l'année 2024/2025, ainsi que tout document s'y afférent.**

<u>SCRUTIN</u>	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire



Ludovic PROISY